

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2015 / SGH

Date de révision: 18 octobre 2022 Date de publication précédente: 20 novembre 2017 No de fiche: 207A-19

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

274 Dégraissant industriel (Aérosol)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Nettoyant à base de pétrole. Dissout la graisse, l'huile, le goudron et autres saletés

insolubles dans l'eau généralement présentes dans les milieux marins et industriels.

Utilisations déconseillées: Aucune donnée disponible

Raisons justifiant les utilisations déconseillées: N'est pas applicable

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Fournisseur:

A.W. CHESTERTON COMPANY

860 Salem Street

Groveland, MA 01834-1507, USA

Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785

(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)

Demandes de FDS: www.chesterton.com

Courriel (questions): ProductMSDSs@chesterton.com

Courriel: customer.service@chesterton.com

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive, Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7 Appeller Infotrac: 1-800-535-5053

Hors d'Amerique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2015 / SGH

Aérosol inflammable, Catégorie 1, H222 Danger par aspiration, Catégorie 1, H304

Gaz comprimé, H280

2.1.2. Informations supplémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au SIMDUT 2015 / SGH

Pictogrammes de danger:





Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger: H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(FR) Page 1 de 7

Date: 18 octobre 2022 **No de fiche:** 207A-19

Conseils de prudence:	P210 P211 P251 P260C P262 P301/310 P331 P403 P405 P410/412	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Récipient sous pression: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les vapeurs/les aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans … conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale (préciser)

Informations additionnelles: Aucun

2.3. Autres dangers

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

%Poids	No. CAS	Classification SGH
80-90	64742-48-9	Flam. Liq. 4, H227*** Asp. Tox. 1, H304
5-10	74-98-6	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280 Asphyxiant Simple (ÉU./Can.)
5-10	106-97-8	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280 Asphyxiant Simple (ÉU./Can.)
	80-90 5-10	80-90 64742-48-9 5-10 74-98-6

^{*}Contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène. **Contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène. Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

¹Conforme aux normes: SIMDUT 2015, SGH

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation: Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle.

Contacter immédiatement un médecin.

Contact avec l'épiderme: Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec les yeux: Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si

l'irritation persiste.

Ingestion: Ne faites pas vomir. Contacter immédiatement un médecin.

Protection des premiers secours: Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation

appropriée. Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Ne pas respirer les vapeurs. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de

protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le contact direct avec les yeux peut causer leur irritation. Les vapeurs à des concentrations supérieures aux niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer maux de tête et vertiges, sont anesthésiantes et peuvent entraîner d'autres effets sur le système nerveux central. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'aspiration pulmonaire peut entraîner une pneumonite chimique ou un œdème pulmonaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

(FR) Page 2 de 7

No de fiche: 207A-19

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse ou aérosol d'eau

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à débit élevé

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Monoxyde de carbone, aldéhydes et autres vapeurs toxiques

Autres dangers: Lorsque les récipients sous pression sont chauffés, ils présentent un risque potentiel d'explosion.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evacuez la zone. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez le versement dans une zone limitée. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Si l'élimination des sources d'inflammation n'est pas possible, rincer les matériaux avec de l'eau. Ramassez avec un matériau absorbant (sable, sciure, argile, etc.) et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Bien agiter avant l'emploi. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Lavez-vous avant la manutention et après avoir mangé, bu, ou fumé. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumulent près du sol. Les vapeurs accumulées risquent de s'enflammer spontanément et(ou) d'exploser si les vapeurs prennent feu. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution spéciale.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Ingrédients dangereux	TLV AC	GIH
	ppm	mg/m³
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	171 *	1200 *
Propane	**	SO
Butane	15 min: 1000	SO

(FR) Page 3 de 7

^{*} Sur la base de la procédure décrite dans l'annexe H, « Méthode de calcul réciproque pour certains mélanges de vapeurs de solvants à base d'hydrocarbures raffinés » (Reciprocal calculation method for Certain Refined Hydrocarbon Solvent Vapor Mixtures) des VLE et des IBE recommandés par l'ACGIH.

^{**} Asphyxiant simple.

¹ Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, Institut National de Recherche et de Sécurité

No de fiche: 207A-19 **Date:** 18 octobre 2022

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Mesures techniques

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Si les limites d'exposition sont dépassées, il faut bien aérer. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumulent près du sol.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

Pas nécessaire en général. Si les limites d'exposition sont dépassées, utilisez un dispositif Protection respiratoire:

respiratoire homologué pour les vapeurs organiques. (par ex.: type de filtre EN A).

Densité de vapeur (air=1)

Propriétés explosives

Propriétés comburantes

poids

Taux d'évaporation (éther = 1)

% de produits aromatiques par

Caractéristiques des particules

0,77 kg/l

≤ 0,01%, produit seulement

n'est pas applicable

n'est pas défini

n'est pas défini

> 1

< 1

Gants résistant aux produits chimiques (par ex., Viton*, néoprène ou nitrile). *Marque déposée de Gants de protection:

DuPont.

Protection des yeux et

Lunettes de sécurité

du visage:

Autres: Vêtements imperméables (par ex., Viton*, néoprène ou nitrile) autant que de besoin pour empêcher

tout contact avec la peau. *Marque déposée de DuPont.

8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Voir les sections 6 et 12.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide de faible viscosité n'est pas applicable Viscosité cinématique à 40 °C Couleur transparent n'est pas défini Odeur odeur légère Solubilité dans l'eau négligeable Seuil olfactif Coefficient de partage: n'est pas défini > 4, produit seulement

n-octanol/eau (valeur log)

(estimé) Point d'ébullition ou Pression de vapeur à 20° C 188 °C, produit seulement n'est pas applicable

intervalle d'ébullition

Point de fusion/point de Densité et/ou densité relative n'est pas défini

congélation % volatil (par volume) 100%

Inflammabilité inflammable

Limites inférieures/supérieures LIE 1,2; LSE 9,9

d'inflammabilité ou d'explosion

Point eclair 61 °C, produit seulement

Méthode Coupelle fermée

Température d'auto-227 °C, produit seulement

inflammabilité

Température de décomposition n'est pas défini

9.2. Autres informations

Aucun

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Flammes libres, chaleur, étincelles et surfaces portées au rouge.

10.5. Matières incompatibles

Métaux réactifs et agents très oxydants, comme le chlore liquide et l'oxygène concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, aldéhydes et autres vapeurs toxiques

Page 4 de 7 (FR)

Date: 18 octobre 2022 No de fiche: 207A-19

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voie primaire d'exposition en usage normal:

Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. L'exposition peut aggraver la condition des personnes atteintes de dermatite.

Les renseignements fournis reposent sur les données disponibles sur les composants du produit. Le produit au complet n'a pas été évalué.

Toxicité aiguë -

Par voie orale: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance	Esssai	Résultat
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	DL50, rat	> 5000 mg/kg

Par voie cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance	Esssai	Résultat
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	DL50, lapin	> 5000 mg/kg

Par inhalation:

Les vapeurs à des concentrations supérieures aux niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer maux de tête et vertiges, sont anesthésiantes et peuvent entraîner d'autres effets sur le système nerveux central. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance	Esssai	Résultat
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	CL50, rat, 4 h	> 5 mg/l (vapeur)
Propane	CL50, rat, 4 heures	658 mg/l
Butane	CL50, rat, 4 heures	30,96 mg/l

Corrosion cutanée/ irritation cutanée:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/

irritation oculaire:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis; Peut provoquer une irritation légère des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substance	Esssai	Résultat
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Sensibilisation de la peau, références croisées	Non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et du règlement (CE) no 1272/2008.

Toxicité pour la reproduction:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité: compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité: non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite

d'une exposition unique.

STOT - exposition répétée:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité: compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

L'aspiration pulmonaire peut entraîner une pneumonite chimique ou un œdème pulmonaire.

Autres informations: Aucun

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été determinées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

12.1. Toxicité

Aucune nocivité prévue pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité: susceptible de se dégrader à l'air; biodégradation possible. Cette substance est supposée être extraite dans une usine de traitement des eaux usées.

Page 5 de 7 (FR)

Date: 18 octobre 2022 No de fiche: 207A-19

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N'est pas défini

12.4. Mobilité dans le sol

Liquide. Insoluble dans l'eau. Flotte sur l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Les ingrédients dangereux s'évaporent rapidement dans l'air s'ils sont relâchés dans l'environnement.

12.5. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Incinérer le produit absorbé avec une installation adéquatement agréée. Incinérer les récipients pressurisés ou scellés dans une installation approuvée. Consulter les réglements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au réglement le plus

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

RID/IMDG/OACI: UN1950 TMD: UN1950 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

> Aerosols, Flammable OACI:

IMDG: Aerosols

RID: Aerosols, flammable TMD: Aerosols, flammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

RID/IMDG/OACI: TMD: 2 1

14.4. Groupe d'emballage

N'EST PAS APPLICABLE RID/IMDG/OACI: TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.5. Dangers pour l'environnement

PAS DE RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'EST PAS APPLICABLE

14.8. Autres informations

IMDG: EmS. F-D, S-U, Shipped as Limited Quantity

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations nationales

Aucun

sauf mention contraire Page 6 de 7 (FR)

Produit: 274 Dégraissant industriel (Aérosol)

Date: 18 octobre 2022 **No de fiche:** 207A-19

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

acronymes: ADN : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses

BCF: Facteur de bioconcentration

cATpE : Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

CL50 : Concentration létale médiane d'une population d'essai

DL50 : Dose létale médiane d'une population d'essai

DMEO: Dose mininale avec effet observé

DSEO : Dose sans effet observé ETA: Estimation de la toxicité aiguë FDS : Fiche de données de sécurité

IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses

ND: Non disponible

NOEC : Concentration sans effet observé (CSEO) OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques

PEL: Limite d'exposition admissible

(Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer

SGH: Système général harmonisé

SO: Sans objet

STEL : Limite d'exposition de courte durée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique

TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)

TLV : Valeur limite d'exposition VLCT: Valeur limite court terme

Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données importantes:

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques

Base de données de classification et d'information chimique (CCID) Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données

toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:

Classification	Méthode de classification	
Aerosol 1, H222	Sur la base des composants	
Asp. Tox. 1, H304	Sur la base des composants	

Mentions H pertinentes: H220: Gaz extrêmement inflammable.

H227: Liquide combustible.

H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Plus d'informations: Aucun

Date de révision: 18 octobre 2022

Changements apportés à la Sections 1.2, 1.3, 2.1, 2.2, 2.3, 3, 4.2, 5.2, 6.1, 6.3, 7.1, 8.1, 9.1, 11, 13, 15.1, 16.

FDS dans cette révision:

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.

© A.W. Chesterton Company, 2022 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.